



Grenoble, le 10 mars 2020

Réponses de la liste Grenoble en Commun menée par Eric Piolle au questionnaire sur la laïcité et le projet de Maison de la Laïcité

Vous avez sollicité l'équipe de Grenoble en Commun au sujet de nos engagements concernant les questions de laïcité.

Vous trouverez ci-dessous les réponses que nous souhaitons vous apporter :

1 – Le respect de la loi de 1905, sur la séparation de l'Etat et des religions, vous paraît-il important ?

Oui. Nous sommes profondément attaché-es au respect de la loi de 1905 qui acte d'une part la liberté de conscience et de culte et, d'autre part, l'indépendance réciproque de l'État et des cultes.

2 - Comment comptez-vous appliquer les principes de la laïcité dans votre commune ?

La laïcité est un principe fondamental de notre République « indivisible, laïque, démocratique et sociale ». L'égalité de tou-tes les citoyen-nes devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion est un principe constitutionnel fondamental.

La Commune se doit donc de s'inscrire dans cette orientation et de faire respecter le principe laïcité tel qu'il est également précisé dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dans son article 10 « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ».

Dans les services publics, nous nous engageons à faire appliquer les principes suivants, édictés dans la charte de la laïcité dans les services publics, laquelle est affichée dans tous les équipements municipaux :

- Pour les agent-es du service public au regard des droits et des obligations des fonctionnaires :
 - Un devoir de stricte neutralité. Tout agent doit traiter également toutes les personnes et respecter leur liberté de conscience.
 - L'interdiction de manifester ses convictions religieuses dans le cadre de ses fonctions
- Pour les usager-es, ils ne sont pas tenus au principe de neutralité. Ils ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service public, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène et doivent s'abstenir de tout prosélytisme.



Grenoble en commun aura à cœur de faire respecter strictement ces principes fondateurs qui font notre socle commun. C'est le rôle de notre démocratie : permettre à chacun-e de se construire, de s'émanciper, reconnaître la différence et la diversité comme des richesses, et garantir ce qui nous rassemble comme un bien commun, que nous cultivons tous et toutes. Reconnaître ces droits pour chacun-e, c'est reconnaître chacun dans sa dignité, quels que soient son âge, ses appartenances, ses affinités, ses origines, ses croyances.

Hannah Arendt disait : « c'est dans le vide de la pensée que se nourrit le mal ». Il nous appartient à tous et toutes de nourrir notre intelligence collective, d'opposer une résistance démocratique à toutes les formes de violence.

C'est pour cela que nous aurons une attention toute particulière pour cultiver la mémoire au travers des cérémonies commémoratives, favoriser la liberté d'expression, soutenir l'éducation populaire, l'accès à la culture et lutter contre toutes les formes de discriminations.

3 – Pensez-vous les décliner spécifiquement dans les services publics de votre commune,

Nous souhaitons en préalable rappeler que la Charte ci-jointe est diffusée et affichée dans tous les bâtiments et services publics de la ville.

Dans les services qui accueillent du public, notamment des jeunes :

- *Dans les écoles primaires :*

Oui. Nous allons poursuivre les actions menées dans le cadre du périscolaires et en associant les équipes éducatives et le Rectorat pour faire vivre les valeurs et les principes de la République et du vivre ensemble. Ce fut le cas à l'occasion de la pose du triptyque républicain sur le fronton de nos écoles. Nous poursuivrons également la participation des enfants aux cérémonies commémoratives organisées par la Ville qui sont essentielles pour faire vivre la mémoire, le respect de l'autre.

- *Dans les centres de loisirs :*

Oui Nous allons poursuivre les actions menées avec le Camp des Milles car nous partageons avec cette fondation la conviction suivante : il existe une convergence forte entre les enjeux d'éducation citoyenne et de mémoire. Nous continuerons de faciliter l'accès au camp des Milles pour les centres de loisirs et les scolaires afin de prévenir les engrenages qui mènent aux extrémismes, au racisme et à l'antisémitisme et accompagner une réflexion sur les représentations pour aider à déconstruire les stéréotypes négatifs de catégorisation sociale.

- *Dans les activités sportives :*

Oui. Dans le mandat précédent la majorité actuelle a fait du sport féminin sa priorité : création d'une école municipale de foot féminin, critères dans les subventions pour favoriser le développement du sport féminin... Nous continuerons à favoriser l'accès égalitaire aux femmes et aux hommes aux équipements sportifs et nous garantirons le respect strict des règlements intérieurs qui sont fondés sur des principes de sécurité et de l'hygiène et de la salubrité tel que prévus par la loi.

- *Dans les activités culturelles :*

Oui. Nous garantirons le principe de liberté de programmation dans le cadre règlementaire de la liberté d'expression. Nous souhaitons rappeler que l'inscription gratuite dans les bibliothèques est un élément fondamental dans l'accès à l'information et au développement de l'esprit critiques qui nous semblent essentiel dans un objectif d'émancipation et de vivre ensemble.

- *Au sein des services internes à la mairie ?*

Oui. L'équipe en place a mené une enquête au sein des services publics de la Ville piloté par l'adjoint à la lutte contre les discriminations afin de permettre aux agent-es de faire remonter et de partager les éventuelles difficultés rencontrées pour faire appliquer le principe de la laïcité dans les services publics. Le résultat de ce travail interne montre que très peu de problématiques sont rencontrées à l'heure actuelle. A la suite de ce travail la charte de la laïcité évoquée ci-dessus a été envoyée à l'ensemble des agents. Elle est affichée dans les lieux accueillant du public. Nous maintiendrons un espace ressource et des formations pour les agent-es pour consolider et approfondir une culture commune de la laïcité et prévenir les extrémismes et les radicalisations.

4 - L'application de la laïcité est-elle selon vous importante dans le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes ?

Oui, c'est un socle commun, un principe fondamental de liberté de conscience et d'égalité.

5 - Si vous devenez maire de votre commune, serez-vous favorable à la création de la Maison de la laïcité en Isère ? 6 – Serez-vous favorable à développer des actions promouvant la laïcité dans votre commune ? 7 – Serez-vous favorable à accueillir la Maison de la laïcité dans votre commune ? 8 – Serez-vous favorable à cofinancer son action quel que soit son lieu d'implantation ?

Concernant les questions 5, 6,7 et 8, nous considérons comme vous qu'il y a aujourd'hui un véritable enjeu à se réapproprier le sens et le fondement de la laïcité, pour le partager, en discuter dans un cadre serein et apaisé.

C'est la raison pour laquelle nous proposons dans notre programme de créer un observatoire de la laïcité. Cet observatoire extra-municipal sera composé d'acteurs associatifs, de professionnel-les de l'éducation et du droit, d'universitaires et d'élu-es des différents groupes politiques du conseil municipal.

Ses missions permettront de :

- Être en lien avec l'Observatoire national de la laïcité et avec le réseau partenaire égalité de la métropole qui travaille sur les questions de discriminations;
- Rédiger une Charte grenobloise de la laïcité pour rendre accessible, lisible et compréhensible la notion de laïcité;



- Consulter, lorsque c'est nécessaire, les membres du comité inter-religieux de l'agglomération et/ou des représentants des cultes;
- Être saisi de questions sur la laïcité, dans une perspective de conseil à l'action municipale (occupation du domaine public, sport, éducation, respect du principe de neutralité dans les services publics).

Concernant votre projet nous sommes ouvert-es pour en discuter, mieux en comprendre les contours et les objectifs et les liens à construire avec notre proposition d'observatoire. Nous restons favorables à toute initiative associative et citoyenne qui favoriserait le dialogue et le vivre ensemble.